



Paris, le 17 mars 2008 - n° 62/D130
Modifié le 21 mai 2008

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Avant projet de programmes statistiques à moyen terme
2009-2013

page

INSEE

- Direction des statistiques démographiques et sociales
 - Département de la démographie (nouveau département) 2
 - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
 - Division prix à la consommation 4
 - Division conditions de vie des ménages 6
 - Unité Recensements de la population 9

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES - INED 13

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

- Département des études et de la prospective 18

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Direction centrale de la police judiciaire 19

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Direction du personnel et de l'administration
 - Mission des études, de l'observation et des statistiques 21

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation 22

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE SECURITÉ

- Observatoire national de la délinquance - OND 23

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION, DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

- Département des statistiques, des études et de la documentation 29

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de la démographie

Tirer parti des résultats apportés par le nouveau recensement

Le recensement apporte des résultats annuels qui sont ceux d'une très grosse enquête. Il doit permettre de mesurer certaines évolutions annuelles, moyennant quelques investissements méthodologiques.

Réduire les délais de mise à jour des répertoires de personnes et étendre les services aux utilisateurs du RNIPP

Avec un projet de refonte qui doit être opérationnel fin 2009, la priorité sera mise sur la dématérialisation des échanges avec les communes, en particulier pour mieux assurer les révisions électorales.

Base permanente d'équipements

Enrichir la base permanente d'équipements aux équipements sportifs et en faire un outil de référence.

Unité Etudes démographiques et sociales

Adapter la construction des indicateurs démographiques et des outils au contexte du nouveau recensement

Avec l'achèvement du premier cycle de recensement, une nouvelle méthode d'estimation va être pérennisée, s'appuyant à la fois sur les données de recensement et sur des sources administratives relatives à l'immigration. Elle s'accompagnera d'une estimation des composantes du solde migratoire, dans une définition la plus proche possible de celle de l'ONU. Ceci permettra de répondre aux principales exigences du règlement européen sur les statistiques de migration.

Moyennant le recours à des sources administratives fournissant des informations localisées, elle permettra d'améliorer les estimations régionales et départementales.

Pérenniser le système d'enquêtes quinquennales sur santé ou handicap

L'enquête Handicap-Santé réalisée en 2008 et 2009 inaugure une série d'enquêtes quinquennales sur la santé, avec un accent mis alternativement sur le handicap et sur la santé. Le bilan de l'enquête HS et la préparation de l'enquête santé à prévoir en 2012-2013 devront permettre de mieux préciser le noyau commun aux deux enquêtes et les spécificités de chacune.

Étendre la connaissance sur les conditions de vie des jeunes

La mise en place de la cohorte ELFE devrait être effective en 2010. L'Insee s'y impliquera fortement.

Enrichir et valoriser en un panel plus large

L'extension à 16 jours, décidée au cours du moyen terme 2004-2008, et les modalités de mise à jour de l'échantillon démographique permanent dans le cadre du nouveau recensement permettent de disposer d'une information beaucoup plus fraîche et plus riche, mais avec des données de recensement moins faciles à utiliser. Durant le moyen terme 2009-2013, sous réserve d'accord de la CNIL, l'EDP sera enrichi par l'utilisation de nouvelles sources, administratives (DADS, ANPE, sources fiscales, scolaires).

La refonte en cours des bases de données permettra une mise à disposition des chercheurs plus aisée, tout en assurant une protection de la confidentialité des données.

Projections démographiques

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Avant-projets de programmes statistiques à moyen terme 2009-2013
de la Formation « Démographie, conditions de vie » - (n° 62/D130 du 17 mars 2008)

De nouvelles projections seront réalisées au cours du moyen terme, après celles de 2006.

Développer les études sur les populations issues de l'immigration

La disposition des données de l'enquête TeO, les résultats de l'enquête Logement, les différentes vagues de l'enquête Emploi ainsi que l'exploitation d'autres enquêtes comme Handicap-Santé enrichissent les connaissances sur les conditions de vie des immigrés et de leurs descendants et vont permettre de nombreuses études au cours de la période 2009-2013.

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales
Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
 Division des prix à la consommation

1. Les engagements déjà pris

Plusieurs opérations peuvent être considérées à ce stade comme difficilement contournables. Il s'agit d'un côté des tâches de maintenance de l'indice, tant pour ce qui concerne les matériels que l'application informatique, le passage à une nouvelle base et la rénovation de la diffusion ; de l'autre, les travaux européens sur les ajustements de qualité ainsi que sur le coût du logement.

Un probable renouvellement des matériels et de l'application informatique

Les tablettes actuelles ont une durée de vie prévisible d'environ cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à 2012. La réflexion sur le système à adopter au-delà doit être posée dès 2009. La reconduction de l'existant soulève la question de la disponibilité de matériel compatible qui a déjà posé des problèmes lors du dernier appel d'offre. L'évolution vers d'autres familles de matériels comme les PDA nécessiterait une refonte complète de l'application de collecte et sans doute celle d'une partie du système de production aval (poste de transfert, poste de gestion, application nationale). Par ailleurs, l'application nationale fonctionne sur gros système informatique. La question de sa réécriture est donc également posée.

Une nouvelle base pour l'IPC

Un certain nombre de travaux de fond sont à mener sur l'indice des prix et un rebasage est envisageable en fin de période du moyen terme. On peut citer :

- une rénovation du traitement des produits frais (deux options sont possibles qui dépendent de l'évolution de la réglementation européenne : renouvellement complet de l'échantillon et des pondérations sans changement de méthode de calcul ou refonte complète avec changement de méthodologie) ;
- une rénovation de l'échantillon sur les aspects géographiques (mise à jour de l'échantillon et des pondérations à partir des données du recensement) ;
- un rapprochement entre l'IPC et l'IPCH (un tel rapprochement passerait par l'adoption des prix nets dans l'IPC, ce qui n'est envisageable que lors d'un changement de base), comme le suggère le rapport Moati-Rochefort sur la mesure du pouvoir d'achat ;
- plus hypothétique, l'intégration de l'indice des propriétaires occupants dans l'IPC.

Une rénovation de la diffusion

Ce changement de base peut être l'occasion d'une rénovation de la diffusion, comme recommandée dans le rapport de la commission Quinet sur les indicateurs de mesure du pouvoir d'achat.

Travaux européens sur les ajustements qualité

Les travaux européens sur les ajustements de qualité et l'échantillonnage ont des conséquences potentielles importantes sur la production de l'IPC qui pourraient nécessiter des modifications lourdes dans nos processus de production.

Les travaux sur la mesure du coût du logement des propriétaires occupants seront vraisemblablement poursuivis, au moins durant les premières années du moyen terme.

2. Les autres projets

Investissements méthodologiques sur l'utilisation des données de caisses

Dans la continuité des travaux du CAE et du rapport Moati-Rochefort, des études pourraient être menées sur l'utilisation des données de caisses dans le cadre de l'IPC mais aussi plus largement dans l'élaboration d'indices de coûts de la vie (indice de prix moyens par exemple).

Comparaisons spatiales

Les travaux sur l'utilisation des données de l'IPC dans le cadre des études de comparaison spatiale de prix seront poursuivis. Les données de caisses pourraient être également mobilisées à cet effet.

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales
Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie
des ménages
 Division conditions de vie des ménages

I ENGAGEMENTS SUR LA PÉRIODE

1. Opérations programmées

Cinq enquêtes sont d'ores et déjà programmées sur la période 2009 - 2013 :

- le dispositif d'enquêtes mensuelles de conjoncture auprès des ménages (CAMME) qui alimente les analyses conjoncturelles de l'INSEE et de la Commission européenne. Il offre par ailleurs la possibilité de réaliser en un temps très court de brèves enquêtes complémentaires (plates-formes).

- le dispositif d'enquêtes "Technologies de l'information et de la Communication" (TIC). Couvert par un règlement européen, il prévoit une enquête annuelle jusqu'en 2011 au moins.

- la troisième vague du panel "Survey of Health, Aging and Retirement in Europe" (SHARE) sera collectée au 1er semestre 2009 sous la dénomination de SHARELIFE. Ce panel de personnes de plus de 50 ans a été mis en place en 2004 au niveau européen dans le cadre d'un appel d'offres de la Commission européenne.

- l'enquête emploi du temps est programmée en 2009. Il s'agit d'une opération lourde dont la collecte s'étend sur douze mois (mi 2009 - mi 2010), de façon à prendre en compte la saisonnalité des emplois du temps individuels qui constituent le premier centre d'intérêt de cette enquête. L'opération poursuit la série des enquêtes emploi du temps, débutée en 1984, et réalisée avec une périodicité approximativement décennale. L'enquête 2009 intègre le travail d'harmonisation de ces enquêtes au niveau européen, conduit depuis plusieurs années sous l'égide d'Eurostat et auquel l'Insee participe activement.

L'enquête 2009 sera complétée par un questionnement sur le partage du pouvoir au sein du couple. Il vise à fournir les éléments empiriques qui permettront de quantifier les modèles récents de décision collective dans le ménage, contribuant ainsi à l'analyse d'importantes questions sur les comportements et les inégalités en matière d'emploi, de consommation, d'épargne, etc.

- l'enquête de victimation "Cadre de vie et sécurité" sera reconduite en 2009 dans les mêmes conditions que les deux précédentes (2007 et 2008). Les éditions suivantes devraient être l'occasion d'approfondir, dans le cadre d'un module annuel, certains aspects de la victimation non couvert par le tronc commun de l'enquête (cyber-criminalité, par exemple).

2. Autres opérations prévues

- Une enquête Budget de famille devrait se dérouler en 2010-2011, conformément aux engagements informels européens (gentlemen's agreement) prévoyant une enquête de ce type tous les 5 ans au moins. Il s'agira de la septième édition d'un dispositif de collecte par enquête des dépenses des ménages débuté en 1979.

- le projet SHARE fait actuellement l'objet d'un examen par la Commission et les Etats membres dans le cadre du projet ESFRI qui identifie et promeut les grandes opérations dites d'infrastructure au niveau européen. L'Insee appuie, avec plusieurs autres organismes en France, l'inscription de SHARE dans ce cadre, ce qui entraînerait alors un prolongement du panel probablement jusqu'à la fin des années 2010.

- Eurostat développe actuellement un projet de dispositif d'enquêtes annuelles destinées à répondre à la demande d'indicateurs sociaux formulée par les instances politiques européennes. S'il aboutit, ce projet, dénommé European Household Survey (EHS), devrait se mettre en place en 2012.

- Une enquête sur les personnes sans domicile est prévue en 2012. Elle actualisera les résultats de l'enquête analogue conduite en 2001. Elle répondra à une forte demande de nombreux acteurs (rapport de Fleurieu - Chambaud, rapport Chambaud, rapport Pinte) qui soulignent l'importance d'une telle enquête pour l'analyse de la question du logement. Une opération méthodologique préalable, soutenue par l'ONPES, devrait se dérouler au premier trimestre 2009. Elle a pour objet de vérifier, dans le cas de l'agglomération toulousaine, que le protocole retenu (enquête auprès d'un échantillon de services d'hébergement et de distribution de repas chauds) permet d'atteindre tous les publics sans domicile.

II PRIORITÉS

1. Le budget des ménages

a - l'enquête de 2010 - 2011

La tendance à la baisse des taux de réponses aux enquêtes auprès de ménages plus difficiles à joindre et moins disponibles menace particulièrement les enquêtes lourdes comme les enquêtes Budget de famille. Il est ainsi souhaitable de développer des protocoles d'enquêtes aussi légers que possible. L'objectif pour la prochaine enquête sera de réduire le nombre de visites au ménage enquêté. L'appariement avec des données administratives (données fiscales et sociales sur le revenu) devrait le favoriser. La nécessité de produire des données comparables avec celles recueillies dans les enquêtes antérieures contraint cependant les innovations possibles en matière de protocole de collecte.

b - de nouvelles attentes envers les enquêtes de budget

L'enquête « Budget des Familles » a pour objectif de mesurer les différences structurelles de consommation entre les différentes catégories de ménages. Une fréquence quinquennale apparaît de ce point de vue appropriée compte tenu du coût important de cette opération. Le rapport Quinet rédigé dans le cadre de la commission sur la mesure du pouvoir d'achat mise en place par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi en octobre 2007 évoque la réalisation d'une enquête BDF tous les deux ans. Il souligne en effet l'intérêt, pour une mesure précise des évolutions du pouvoir d'achat, de disposer du suivi de la déformation des paniers de consommation des différents ménages.

D'un point de vue opérationnel, on peut alors distinguer trois options :

- un dispositif quinquennal. C'est la fréquence minimale pour respecter l'accord informel existant entre les INS européens et Eurostat. Ce choix a le défaut de ne pas fournir d'information durant la période inter-enquête. En revanche, à taille d'échantillon donnée, il est le moins coûteux et fournit les résultats en coupe les plus précis.

- un dispositif annuel ou biennal. Cette fréquence permet de suivre certaines variations conjoncturelles des comportements de consommation. A taille totale d'échantillon fixée, cette option a sur la précédente le désavantage d'une précision sensiblement inférieure des estimations en coupe et un coût plus élevé lié à la nécessité de consacrer en permanence des équipes à l'organisation de la collecte et au traitement des données.

- un dispositif mixte, conjuguant une enquête quinquennale de cadrage et des données conjoncturelles issues de l'important système d'information commerciale (panels de consommateurs, sorties de caisse) utilisé par les acteurs de la distribution. Le coût d'un tel dispositif dépendra naturellement des modalités retenues pour le dispositif, mais il devrait être intermédiaire entre les coûts respectifs des deux options précédentes. La possibilité de réconcilier les différents types de données apparaît cependant un préalable essentiel à l'évaluation de cette option.

Naturellement toute refonte des enquêtes de budget ne pourrait intervenir qu'après la prochaine édition de l'enquête.

2. Les enquêtes téléphoniques

Le recours à la collecte par téléphone est utilisé pour les enquêtes du dispositif TIC et pour les enquêtes de conjoncture (CAMME). Elles offrent des avantages en termes de rapidité et de coût pour des opérations qu'il serait très onéreux de réaliser en face à face. Néanmoins le protocole téléphonique soulève, dans les conditions actuelles, des critiques liées au défaut de couverture des

bases de sondage utilisables par l'Insee. Constituées des numéros des titulaires de ligne fixe de l'opérateur historique, ces bases voient, année après année, leur couverture se réduire.

Des travaux sont actuellement conduits pour établir si des traitements statistiques permettent de redresser les biais éventuels. Deux types de solutions sont envisageables :

- l'indisponibilité, pour l'heure, d'un annuaire universel pourrait être en partie palliée par un enrichissement de la base de numéros fixes par des numéros de mobiles ou d'abonnés "dégrouvés". Une telle solution suppose de nombreuses prises de contact avec les différents opérateurs et la résolution de questions commerciales délicates. Elle induit des coûts de transaction probablement élevés.
- le recours à une génération aléatoire de numéros permet de s'affranchir de la base de sondage. Mais un tel protocole soulève d'importantes difficultés pratiques et déontologiques pour l'Insee (disparition de la lettre avis, impossibilité d'assurer la disjonction des échantillons).

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

Unité Recensements de la population

Un retour rapide sur la période 2004-2008.

La période correspond à la mise en place du nouveau recensement, avec un cycle complet d'enquêtes : toutes les communes de moins de 10 000 habitants ont fait l'objet d'une enquête exhaustive de recensement sur l'une des cinq années ; les communes de plus de 10 000 habitants ont réalisé l'enquête chaque année auprès de 8% de leur population.

Ces enquêtes ont été bien acceptées par les personnes recensées ; les taux de réponses élevés traduisent la forte mobilisation des personnes enquêtées. Quant aux communes, elles ont très bien pris en charge la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement qui leur étaient confiées par la loi, avec l'aide efficace et appréciée des superviseurs de l'Insee.

L'Insee a exploité les premières enquêtes et a diffusé dès la première année des estimations de population et des données statistiques (sous forme de fiches de chiffres-clés). La diffusion s'est progressivement étendue au fur et à mesure des collectes : les estimations de population (tirées des seules enquêtes de recensement donc différentes des populations définitives) ont été diffusées sur 854 communes de plus de 10 000 habitants et pour les communes des quatre premières vagues de collecte.

La commission nationale d'évaluation a accompagné et évalué le processus depuis sa création fin 2004 ; elle a formulé diverses recommandations pour l'avenir du recensement, sur lesquelles nous reviendrons.

Les premières populations légales tirées du nouveau dispositif de recensement seront publiées fin 2008. Elles seront suivies courant 2009 par des résultats statistiques détaillés.

1. Exposé de synthèse

Le moyen terme qui s'achève correspond au premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement, particulièrement important puisqu'il s'agissait de sa mise en œuvre et de sa montée en charge. A la lumière des cinq enquêtes écoulées, on peut considérer que le bilan est positif : les protocoles de collecte et de traitement des données sont désormais rôdés. L'adhésion des communes et des personnes recensées est très satisfaisante : toutes les communes ont participé à l'enquête et les taux de réponse directs dépassent les 97%. Pour autant, cette adhésion doit se gagner et se confirmer chaque année.

La période 2009-2013 correspondant au prochain moyen terme sera une période de consolidation du dispositif. Sans remettre en cause l'économie générale du nouveau recensement, il s'agira d'apporter plusieurs évolutions, notamment en termes de formation des acteurs de la collecte, de réalisation et de pilotage de cette dernière. La modernisation de la collecte, avec l'ouverture d'une possibilité de retour des questionnaires par internet qui pourrait intervenir en 2011, sera un enjeu très fort du moyen terme. Enfin, il sera procédé en 2011 à une enquête associée au recensement, qui, au-delà de ses enseignements propres (étude de l'histoire familiale), devrait apporter des éléments importants sur les conditions de réussite d'une telle opération. La commission nationale d'évaluation du recensement sera étroitement associée à ces travaux.

Le moyen terme qui s'ouvre sera également marqué par la mise en place du dispositif complet de diffusion des résultats du recensement, qui s'ouvrira avec les chiffres de population des communes, fin 2008, pour s'enrichir progressivement de résultats détaillés au niveau communal (mi-2009) puis infra-communal (à partir de fin 2009). Les données seront ensuite actualisées chaque année.

Sur le plan européen, la période sera marquée par l'entrée en vigueur d'un règlement sur les recensements qui n'imposera pas de contrainte forte sur le recensement français.

Conformément à l'article 157 de la loi 2002-276 du 27 février 2002, il sera procédé sur la période 2009-2013 au recensement sur tous les COM : Nouvelle-Calédonie en 2009, Mayotte et Polynésie française en 2012, Wallis et Futuna en 2013. Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont régis par l'article 156 comme la métropole et les DOM.

2. Les évolutions prévues sur le moyen terme.

2.1. Organisation générale de la collecte

A la lumière des cinq premières années, il sera possible, sans révolutionner l'économie d'ensemble du dispositif, de faire évoluer certains aspects d'organisation et de pilotage de l'opération.

La formation des différents acteurs sera renouvelée, avec pour objectif des formations plus modulaires, permettant une adaptation aux différents publics. Cette approche a été mise en œuvre pour la formation des agents recenseurs en 2008, elle sera étendue en 2009 aux coordonnateurs communaux et aux superviseurs du recensement.

En matière de suivi et de pilotage de la collecte, l'Insee se fixe pour objectif de simplifier le dispositif actuel, en se concentrant sur les indicateurs essentiels et en réduisant le nombre d'applications informatiques. Ce sera également l'occasion de faire évoluer les sites d'échange de données et de documentation entre l'Insee et les communes.

Les communes de 5 000 à 10 000 habitants, dont les différents bilans effectués sur les 5 ans ont montré les difficultés spécifiques de collecte, feront l'objet d'une attention particulière. Les propositions formulées par la Commission nationale d'évaluation (extension de la période de collecte à 5 semaines, fourniture de listes d'adresses tirées de l'enquête précédente pour une meilleure préparation, souplesse dans la fixation du nombre d'agents recenseurs) sont en cours d'analyse par l'Insee, il est encore trop tôt pour dire lesquelles pourront être mises en œuvre.

2.2. Les retours par internet

Après avoir modernisé la partie statistique et organisationnelle du recensement, le second chantier consiste à moderniser la collecte elle-même, qui fonctionne toujours par dépôt-retrait de documents papier. L'idée est, dans un premier temps, de rendre possible les retours directs par internet. Concrètement, le ménage enquêté serait contacté par l'agent recenseur et se verrait proposer deux modalités de réponse : le papier, en fixant rendez-vous à l'agent recenseur pour la remise des questionnaires remplis et l'internet, en utilisant un identifiant et un mot de passe remis par l'agent recenseur.

Les avantages de cette solution sont :

- accompagner un mouvement général de développement des téléprocédures (y compris pour les enquêtes statistiques) ;
- répondre au souhait de certaines personnes recensées de répondre sous forme dématérialisée, sans contrainte de remise des documents aux agents recenseurs (appréciable quand les personnes ont des horaires ou des contraintes rendant difficiles les rendez-vous avec l'agent recenseur) ;
- gain en qualité pour les réponses (les tests menés au Canada ont montré que les réponses étaient de meilleure qualité, même en tenant compte de l'effet de structure des répondants par internet).

Des expériences intéressantes ont été menées en 2006 par trois pays à l'occasion de leur recensement général : le Canada (20% de réponses par internet), l'Australie et la Nouvelle-Zélande (8 à 9%). Ces trois pays entendent mettre des moyens nettement supérieurs pour 2011.

La mise en œuvre d'une possibilité de répondre par internet est prévue pour 2011, avec un test en 2010. Elle suppose que soient résolues des questions très diverses :

- la communication avec les communes, qui sont responsables de la collecte et qui doivent donc savoir très rapidement quels sont les logements pour lesquels le recensement s'est fait par internet ;

- le repérage précis des logements, pour identifier ceux pour lesquels une réponse par internet a été apportée et éviter notamment de les relancer... ;
- la juxtaposition, dans les procédures (et les chaînes informatiques correspondantes) de suivi de la collecte, de contrôle et de saisie d'une information « papier », les questionnaires et d'une information « électronique », les réponses par internet ;
- les questions d'infrastructures et de sécurité informatiques.

La Commission nationale d'évaluation du recensement de la population encourage l'Insee dans une perspective de moyen terme à investir dans la rénovation des méthodes de collecte en étudiant par exemple les possibilités offertes par l'Internet pour le retour des questionnaires voire la dématérialisation complète du questionnaire.

La Commission a pris note des travaux déjà engagés au vu des exemples étrangers et des adaptations nécessaires au contexte du recensement en France. Elle souhaite être informée en temps utile des développements de ces travaux.

Cette recommandation s'ajoute à celle du rapport d'audit sur la modernisation de l'État (rapport Dane de début 2007). La Commission sera associée à la réflexion et tenue au courant des tests prévus.

2.3. Une enquête associée en 2011

Il était convenu que le premier cycle (2004-2008) d'enquêtes de recensement ne donnerait pas lieu à une enquête associée, pour ne pas alourdir la phase de montée en charge du nouveau recensement. Cette phase étant passée, la question des enquêtes associées se repose.

L'intérêt potentiel des enquêtes associées reste le même : possibilité de bénéficier de l'infrastructure du recensement pour toucher des échantillons larges, éclairages sur des sujets connexes au recensement mais qui ne peuvent être abordés dans le questionnaire faute de place...

Pour autant, le contexte a changé par rapport aux recensements généraux, ce qui rend les enquêtes associées moins faciles, notamment du fait du mode d'organisation des enquêtes (sondage et échantillon tournant) et du partage des responsabilités entre l'Insee et les communes. Ces difficultés justifient que la première enquête associée au nouveau recensement fasse l'objet d'une préparation adaptée et d'une évaluation approfondie par la Commission nationale d'évaluation du recensement.

Suite à cette recommandation et en accord avec l'INED, l'Insee propose donc de réaliser en 2011 une enquête associée au recensement, pouvant éclairer des thèmes tels que l'histoire familiale, la pratique des langues étrangères ou régionales, les questions de multi-résidence. L'évaluation des conditions de réalisation de cette première enquête permettra de définir si la formule des enquêtes associées est compatible avec le nouveau recensement et à quelles conditions. L'enquête aura donc un double but : connaissance statistique et étude des conditions de réussite de ce type d'enquêtes.

2.4. Evolution des questionnaires

La période 2004-2008 a été marquée par une très grande stabilité des questionnaires. Il devrait en être de même pour la période 2009-2013. En effet, le premier cycle, s'il a fait apparaître quelques attentes de la part des personnes recensées (prise en compte du PACS ou de situations de handicap), n'a pas fait apparaître de questions à supprimer. Or, la taille des questionnaires est une contrainte absolue. Par ailleurs, les modifications de questionnaires entraînent des ruptures de séries qui si elles sont trop fréquentes, peuvent être préjudiciables à la qualité des analyses. Or, la série des « nouveaux recensements » est courte, il faut donc se donner un peu de recul avant de procéder à des changements.

Deux points pourront faire exception à cette règle : le questionnement sur l'emploi et le chômage et celui sur la composition du ménage.

- suite au rapport IGF-IGAS, une étude visant à apprécier la pertinence de faire évoluer les questions 10 à 16 du bulletin individuel en vue d'une meilleure appréhension des concepts d'activité et de chômage au sens du BIT est en cours ;
- une réingénierie des pages intérieures de la feuille de logement, qui décrivent la composition du ménage, pourrait également être envisagée, de façon à mieux prendre en compte les phénomènes de multi-résidence.

Dans les deux cas, il s'agirait d'évolutions lourdes, qui demandent des tests approfondis et des adaptations des chaînes de saisie et de traitement.

De telles décisions, si elles sont prises, n'interviendraient au plus tôt qu'en 2010, après un avis du comité du Label.

2.5. RIL et référentiels géographiques:

La « famille du RIL » s'enrichira entre 2009 et 2013 de nouveaux membres : les communes qui franchiront à la hausse le seuil des 10 000 habitants et qui devront donc (sous réserve de confirmation du franchissement une seconde année consécutive) passer à une collecte par sondage. Les travaux de constitution de ces RILs démarreront en 2008, pour de premières enquêtes par sondage en 2011.

De manière générale, les enjeux sur le RIL seront l'élargissement des sources de mise à jour et une exigence accrue en matière de qualité du nombre de logements.

La constitution d'un référentiel d'adresses portant sur les communes de moins de 10 000 habitants, qui pourrait servir à la fois pour faciliter l'organisation et le suivi de la collecte du recensement et la géolocalisation de sources administratives sera mise à l'étude.

Des synergies avec le géoportail (notamment pour une meilleure localisation des immeubles et des éléments remarquables de géographie) seront recherchées.

3. Les aspects européens

Un projet de règlement européen a été voté par le Parlement européen le 20 février dernier. Il faudra encore un accord du Conseil sur ce texte, qui devrait être adopté définitivement avant la fin de l'année.

Dans sa version actuelle, il prévoit que chaque État membre fournisse à Eurostat des données comparables sur la population et les logements, à des niveaux géographiques fins (la commune en France).

Ces données peuvent être recueillies par des méthodes de recensement classique, de registres, de mix entre recensements et registres, de recensements tournants. Le règlement laisse aux états membres le choix de la méthode de recueil des données.

Elles se référeront à la même année, en l'occurrence les années terminant par « 1 », la première année de référence étant 2011.

Le règlement liste les thèmes à couvrir par le recensement (on y trouve tous les thèmes abordés en France, à l'exception du thème « adduction et évacuation d'eau » qui n'est couvert que dans les DOM).

L'application de ce règlement ne devrait pas poser de problème en France : les données étant désormais annuelles, à partir de 2008, le choix de l'année de référence est neutre pour nous.

Institut national d'études démographiques - INED

Il s'agit là des projets qui pourront encore évoluer et dont la liste n'est pas exhaustive. Ils sont présentés, a priori, dans l'ordre chronologique prévisionnel. Certains projets sont également présentés dans le programme 2009. Les deux documents (2009 et fin 2009-2013) sont complémentaires.

Migration Famille Vieillessement – MFV- aux Antilles, à la Guyane et la Réunion

Les migrations et le vieillissement sont pour les départements d'outre-mer des défis majeurs, même si leurs effets se font (et se feront) sentir selon un calendrier et une intensité spécifique à chacun. Si les migrations demeurent partout importantes, elles connaissent des changements profonds dans leurs dynamiques, leur rythme et le profil de leurs protagonistes. Plus nouvelle est l'accélération du vieillissement de la population. Les Antilles y seront confrontées à échéances plus brèves que La Réunion, mais le processus est désormais inéluctable pour ces trois départements insulaires. Si la Guyane paraît peu concernée, c'est principalement parce qu'elle est le département français qui accueille la plus forte proportion d'immigrants. Point nodal de ces dynamiques : la famille et ses changements. Elle est au cœur des stratégies migratoires et elle occupe une place centrale dans l'évolution des formes de solidarités intergénérationnelles.

Ce sont ces réalités, leurs dynamiques et leurs conséquences démographiques, économiques et sociales que se propose d'étudier l'enquête « Migrations, Famille et Vieillessement » (MFV) réalisée conjointement par l'INED et l'INSEE. Si chacun de ces sujets (migrations, famille et vieillissement) a fait l'objet de travaux divers, jamais n'a été mesurée ni analysée la combinaison de leurs effets sur la vie économique et sociale de ces régions ultramarines. Plus nouvelles encore sont les réflexions qui seront conduites, dans le cadre de cette enquête, sur les discriminations vécues et leurs effets sur les trajectoires des populations.

Pour l'étude des histoires familiales, l'enquête s'intéresse à toutes les situations d'unions (légalles ou de fait, cohabitantes ou non cohabitantes). Le questionnaire proposé permet de reconstituer l'historique complet des comportements familiaux et leurs évolutions. Cette étude comparée des dynamiques familiales en Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion constitue une première puisque l'Enquête-famille n'a à ce jour jamais été étendue aux DOM, à l'exception de l'expérience très concluante conduite à la Réunion en 1997. Une attention particulière sera également accordée aux relations croisées entre trajectoire scolaire et professionnelle et trajectoire migratoire de chacun.

Il s'agit d'une nouveauté dans le dispositif de la statistique publique Outre-mer. Les enquêtes qui traitent de ces sujets sont toutes représentatives à l'échelle métropolitaine et non nationale. C'est le cas de l'enquête « étude de l'histoire familiale –EHF (1999) », de l'enquête « Etudes des relations familiales et intergénérationnelles – ERFI (2005) » de l'enquête « Trajectoire et Origine - TeO (2008) ». Les résultats métropolitains de ces travaux sur les structures familiales, les comportements reproductifs et les relations intergénérationnelles, tout comme ceux attendus sur le vécu des discriminations ne peuvent être extrapolés aux départements d'outre-mer.

Une des ambitions de l'enquête « *Migrations, Famille et Vieillessement* » est de pallier ces manques. L'enquête sera conduite en population générale et la taille de l'échantillon permettra des travaux d'analyses différentielles au sein de sous-populations particulières (populations précaires, jeunes ou futurs retraités, migrants de retour,...). Son élargissement aux personnes âgées de 79 ans, autorise l'étude des évolutions des comportements avec une profondeur historique importante et permet ainsi d'apprécier les mutations sociologiques d'une génération à l'autre.

Il s'y ajoutera – pour la première fois à cette échelle - des possibilités de comparaisons systématiques entre les quatre Dom et avec la métropole, voire avec d'autres pays disposant de données similaires

(régions ultrapériphériques européennes, autres territoires des Caraïbes et de l'Océan indien). Dans le cas particulier de La Réunion, l'antériorité de l'enquête Démo 97 sera fortement valorisée, en complétant les séries de l'enquête MFV par celles obtenues il y a 10 ans.

A tous ces titres, l'enquête MFV constitue une première pour les études sociodémographiques conduites Outre-mer. Ce projet répond ainsi aux préconisations formulées par le CNIS d'une meilleure prise en compte des réalités des DOM par le dispositif national de la statistique publique. Une exigence notifiée par le Conseil dans un de ses avis, soulignant son souci de voir « *adapter, quand cela est nécessaire, les statistiques nationales aux besoins spécifiques de ces territoires et, en particulier, aux besoins d'évaluation des politiques publiques.* » C'est dans cette perspective que s'inscrit l'accord cadre entre le Secrétariat d'Etat à l'outre-mer (SEOM) et l'INSEE.

La collecte aura lieu **fin 2009 (septembre-décembre)**. Un test papier est prévu en juin ou septembre 2008, et un test capi en janvier 2009. Un avis d'opportunité sera sollicité auprès du CNIS vers juin – juillet 2008 pour une présentation au comité du label en janvier-février 2009 et un dépôt du dossier Cnil en février 2009 pour avis au plus tard en juin 2009.

L'échantillon sera tiré en 2 temps. Tout d'abord sera réalisé un tirage de 4000 adresses par DOM (16 000 au total). Dans chaque ménage sera interrogé un individu (par tirage d'un individu Kish). La population enquêtée est celle des 18 – 79 ans. Par ailleurs est prévu un tirage des migrants de retour dans l'avant dernière vague de l'enquête emploi de chaque DOM à qui on passera le même questionnaire qu'au premier échantillon. Cette méthode permet d'après des premières estimations d'obtenir entre 1000 et 1500 migrants de retour.

Étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE)

L'enquête de cohorte nationale d'enfants ou « ELFE » (Étude longitudinale française depuis l'enfance) porté par le GIS réunissant l'INED, l'INSERM, l'INSEE, l'InVS, la Drees, la DGS, la DEPP et la CNAF, débutera en 2010 et portera sur un échantillon de grande taille, environ 20 000 enfants suivis depuis leur naissance jusqu'à l'âge adulte (voir descriptif plus détaillé dans le programme statistique annuel 2009). L'échantillon s'appuiera sur l'EDP rénové maternité (toutes les naissances pendant 4 fois 4 jours = jours EDP),.

L'observation commencera en maternité pendant ces jours EDP en 2010, se poursuivra par une enquête à domicile auprès de la mère et par une enquête téléphonique avec le père, enquêtes réalisées par l'Insee, 6-8 semaines après l'accouchement. En 2011 est prévue l'enquête téléphonique au premier anniversaire de l'enfant, réalisée par un institut de sondage privé. De même en 2012 pour les deux ans de l'enfant. Aux 3 ans de l'enfant, en 2013, est prévue une enquête réalisée par l'Insee à domicile.

A cela pourraient s'ajouter des "carnets alimentaires" (à remplir entre 0 et 1 an) et des autoquestionnaires "symptômes respiratoires" (probablement à intervalles d'un an). Des examens de santé sont prévus vers les 6 et 12 ans de l'enfant, dans le cadre des enquêtes de santé en milieu scolaire réalisées par la Drees. On envisage aussi d'utiliser des données externes, qui pourraient provenir d'organismes tels les Caisses d'allocations familiales, le SNIIRAM ou l'Education nationale. Pour mettre en évidence les expositions environnementales, des prélèvements biologiques devraient être effectués en maternité et le dépôt à domicile de certains types de capteurs est envisagé. Les informations disponibles sur la qualité de l'air et de l'eau à un niveau géographique fin seront aussi utilisées.

L'accord des familles sera demandé pour chaque type de collecte, en fonction des réglementations en vigueur et sous le contrôle des instances compétentes (Cnil, CPP...).

Enquête sur la formation des couples dans les années 2000

L'INED lance le projet d'une nouvelle enquête à horizon 2010 portant sur le choix du conjoint, les processus de construction des unions et la diversification des formes d'unions (notamment avec le développement des unions non cohabitantes et des recompositions familiales). L'INED envisage de s'intéresser aux personnes seules comme en couple et, dans ce dernier cas, d'interroger éventuellement les deux membres du couple séparément. Toutes les formes d'unions seront prises en compte quel qu'en soit le degré de formalisation (mariage, pacs, concubinage, union libre, couple

cohabitant ou non...). Outre la formation du couple actuel (ou dernier), on s'attachera aussi à décrire au mieux l'histoire conjugale passée des répondants et, le cas échéant, de leur conjoint actuel. Courant 2007, différents entretiens exploratoires ont été menés, actuellement en cours d'analyse. Ces travaux doivent conduire en 2009 :

1/ à la rédaction d'un questionnaire

2/ à la réflexion sur le type d'échantillonnage et de mode de collecte *ad hoc*.

Un avis d'opportunité pourrait être sollicité en 2009. Cette enquête permettra de combler un manque de données récentes dans ce champ disciplinaire, la dernière étude portant spécifiquement sur le thème remontant à plus de vingt ans (enquête sur la formation des couples, M.Bozon, F.Héran, 1983-84). Elle sera sans doute moins restrictive en termes de champ d'étude (seules les personnes de nationalité française de moins de 45 ans vivant en couple cohabitant depuis au moins 2 mois étaient interrogées en 1983-84).

Enquête ELAP : Le devenir, à l'âge adulte, des jeunes placés

Il s'agit d'une recherche auprès des jeunes quittant, à leur majorité la prise en charge de la Protection de l'Enfance après une mesure de placement, et vise à mieux comprendre les processus d'autonomisation (économique, résidentielle, familiale, psychique) de ces jeunes, ainsi que les obstacles qu'ils rencontrent.

Une première étude de faisabilité (Elap 1) a eu lieu en 2006-2007. Il s'agissait d'une étude rétrospective, sur la base des dossiers archivés dans deux départements afin de reconstituer les trajectoires de prise en charge (en milieu ouvert et en prise en charge physique) de tous les jeunes nés une année donnée et ayant été placés au moins une fois, à un moment ou un autre de leur enfance et adolescence. L'exploitation de cette étude de faisabilité en 2008 permet de reconstituer les trajectoires de 850 jeunes, et de fournir une bonne connaissance de la structure de cette population, de ses parcours, des lieux où on les retrouve à l'approche de la majorité. Cette connaissance est indispensable pour établir la méthodologie de l'enquête définitive de suivi d'une cohorte de jeunes (protocole de collecte, base de sondage, mode d'échantillonnage...).

Elap 2, à **horizon 2010**, sera une étude prospective. Il s'agira de suivre une cohorte de jeunes en fin de prise en charge et ceci durant 5 ans (vraisemblablement 2010-2015) pour mieux comprendre leurs processus d'autonomisation à une période de la vie où l'ensemble de la population fait souvent appel aux solidarités familiales. Le choix de la durée de l'enquête s'explique par le fait que la plupart des études sur le devenir adulte d'enfants placés a mis en évidence une période d'en moyenne 3 ans d'instabilité sociale, résidentielle, familiale... après la sortie du système de protection. Il s'agit donc de ne pas les perdre au cours de cette période mais aussi de pouvoir les ré-interroger après lorsqu'ils ont passé cette période difficile.

Afin d'obtenir un échantillon de taille suffisante pour autoriser des comparaisons multivariées, il est nécessaire de viser environ 500 jeunes à la dernière vague d'enquête. Il semble donc raisonnable de viser un échantillon de départ de l'ordre de 900 jeunes (si l'on estime l'attrition attendue entre 40 à 50%). Il s'agira d'une enquête en 3 vagues, réalisées par enquêteur en face à face.

Le premier questionnaire, d'inclusion, sera passé lorsque le jeune est encore en placement. Ce questionnaire a pour objectif de mieux connaître les caractéristiques socio-démographiques, niveau scolaire... du jeune et de sa famille, de connaître le réseau social et familial sur lequel le jeune peut compter, il sera complété par une fiche ageven afin de reconstituer avec le jeune sa trajectoire familiale et institutionnelle depuis sa naissance.

La seconde vague aura lieu à 18 mois après la vague 1. Pendant cette période, il faut éviter au maximum de perdre le contact avec les jeunes enquêtés. La seconde vague de questionnaire va inclure des jeunes encore pris en charge (CJM ou PJM) mais cette fois ci majeurs, et des jeunes déjà sortis du dispositif. Il s'agira de porter une attention particulière à ces derniers plus difficiles à suivre mais dont les problématiques nous importent tout particulièrement. Ils seront âgés de 18 ou 19 ans. Le second questionnaire aura pour objectif de connaître leur trajectoire résidentielle, professionnelle et domestique depuis la vague 1. Nous chercherons à connaître sur quel type de réseau (familial, les pairs, une personne particulière, social...) ils se sont ou non appuyés pour accéder à l'autonomie. Les passages difficiles feront l'objet d'une attention particulière.

A la dernière vague (vague 1 + 5 ans) les jeunes seront âgés de 22 ans révolus. Ils seront tous sortis du dispositif de pris en charge par la protection de l'enfance et pour beaucoup depuis plusieurs

années. L'objectif sera de compléter la trajectoire résidentielle, professionnelle et domestique depuis la vague 2 et de connaître leur situation sociale et familiale actuelle. Nous aurons parmi eux une proportion de jeunes déjà autonomes et d'autres en cours d'autonomie, il s'agira de mettre en évidence les dispositifs ou personnes qui jouent ou ont joué un rôle dans cette insertion et d'analyser les passages difficiles dont ils ont fait preuve.

La protection de l'enfance étant départementalisée, l'enquête portera initialement sur un certain nombre de départements (qui dépendra des estimations calculées à partir des données de la DREES (sur les bénéficiaires de l'ASE et de l'enquête ES) et de l'enquête ELAP 1). Afin d'éviter une trop grande dispersion de cet échantillon sur le territoire français, nos choix de départements devront se situer uniquement dans deux régions (sans doute l'IDF et le Nord). En effet à partir de la deuxième vague d'enquête, les jeunes auront pu bouger au-delà des frontières du département. Il est néanmoins probablement que cette mobilité reste régionale (cf enquête Elap 1). Cela permettra d'éviter une trop forte attrition liée à la mobilité géographique.

Enquête « Famille » associée au recensement en 2011

L'Ined collabore à la nouvelle enquête Famille de l'Insee qui sera associée au recensement de 2011. Outre l'étude des transformations des situations familiales, l'enquête permet l'approfondissement de thèmes particuliers grâce à une partie modulaire. Une étude de la multi-résidence, permettant d'appréhender la complexité croissante des relations entre individus et ménages, est ainsi envisagée. L'enquête famille renouvée pourra également intégrer des thématiques en lien avec la multi-résidence : étendue et caractéristiques des réseaux individuels et familiaux, formes de vie commune, diversité des configurations familiales.

Le questionnaire, un bulletin de 2 à 4 pages, sera mis au point en 2008. La participation de l'Ined à sa confection s'organise autour de la formation d'un groupe de réflexion associant démographes et sociologues de la famille. Les premiers tests pourront être effectués par le service des enquêtes de l'Ined auprès d'un nombre restreint de logements, sans doute en 2009. Une « répétition générale » sera effectuée par l'INSEE en 2010 et la collecte aura lieu en 2011 dans le cadre de l'Enquête annuelle de recensement

Étude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI), vague 3 de 2011. Version française de GGS

Dans le cadre du projet international d'études longitudinales et comparatives « Generation and Gender Surveys » (GGS) lancé en 2000 par la Population Activities Unit (PAU) de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (<http://www.unece.org/ead/pau/ggp/>), l'INED a réalisé en partenariat avec l'Insee la première vague de l'enquête française à l'automne 2005, baptisée « Étude des relations familiales et intergénérationnelles » (ERFI) : 10 079 personnes, femmes et hommes âgés de 18 à 79 ans, ont été interrogées (cf. <http://www-erfi.ined.fr> pour plus de détails). La seconde vague a lieu fin 2008. Il est prévu d'interroger à nouveau ces mêmes personnes une troisième fois et dernière fois en **2011**, après 2005 et 2008.

Le questionnaire et le protocole d'enquête n'ont pas encore été arrêtés. Dans sa forme, le questionnaire de la troisième vague devrait être assez proche de celui de la première et seconde interrogation. Le protocole ne devrait pas non plus être trop modifié (face à face sous capi). La taille de l'échantillon à interroger n'est pas encore connue car elle dépendra de l'attrition entre 2005 et 2008 et du suivi des enquêtés entre 2008 et 2011. Une taille comprise entre 6000 et 8000 répondants serait souhaitable (sans complément d'échantillon).

Le Cnis a donné un avis favorable pour l'ensemble de l'enquête, à savoir la triple interrogation 2005, 2008 et 2011.

Enquête nationale biographique sur les pratiques spatiales des résidents en France

La mise en place en septembre 2007 d'un groupe de travail sur les données disponibles en matière de mobilité résidentielle au sein de l'unité « Mobilité, logement et entourage » de l'INED, a pour objectif de préparer une enquête biographique nationale visant à mieux appréhender les pratiques spatiales des résidents en France. Outre les grandes étapes de l'histoire résidentielle des individus de la décohabitation à la retraite, plusieurs axes sont envisagés, tels que les périodes transitoires (hébergement, séjour en institutions, situations précaires, etc.) ; les liens entre mobilité quotidienne et

résidentielle et les pratiques de double résidence (enfants de divorcés, semi-cohabitants, couples à temps partiel, retraités, immigrés, etc.). Le projet devrait être formalisé d'ici 2009 pour une enquête en **2011-2013** selon un calendrier à négocier.

Ministère de la Culture et de la Communication
Département des études et de la prospective

Programme non disponible

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
Direction centrale de la police judiciaire

I. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme 2009-2013 :

S'agissant de la statistique institutionnelle 4001, il n'est pas envisagé de modifier son champ d'application, son contenu (enregistrement des crimes et délits dénoncés par les victimes aux services de police et de gendarmerie ou constatés d'initiative par ces derniers) ainsi que la nomenclature en 107 index sur laquelle elle repose depuis 1972. L'outil 4001 sera donc conservé.

Pour la direction centrale de la police judiciaire, les programmes statistiques à moyen terme viseront essentiellement à moderniser les dispositifs techniques de collecte.

Ainsi, la finalisation des fonctionnalités statistiques du STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées) et du projet ARDOISE (Application de Recueil de la Documentation Opérationnelle et d'Information sur les Enquêtes) devrait concourir à remplacer les applicatifs existants (STIC-FCE et Omega) pour assurer la production et l'exploitation des statistiques institutionnelles 4001 et opérationnelles sur la criminalité et la délinquance.

S'agissant de la base nationale du STIC, son exploitation devrait permettre de compléter les résultats 4001 par des analyses plus fines sur les victimes et les auteurs (répartition par catégories socioprofessionnelles, par tranches d'âge, par nationalités...) de crimes et délits ainsi que sur leurs lieux de commission.

II. Travaux nouveaux pour 2009-2013 :

1. Les enquêtes vraiment « nouvelles », les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année :

Néant

2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009-2013 :

- Etudes statistiques portant sur la cybercriminalité (infractions liées aux technologies de l'information et de la communication / infractions dont la commission est facilitée ou liée aux technologies de l'information et de la communication).

- Poursuite/réactualisation des études thématiques engagées sur la délinquance des mineurs.

- Mise en oeuvre de nouvelles études thématiques (sur des sujets restant à déterminer).

III. Opérations répétitives :

- Collecte, centralisation et exploitation des statistiques sur la criminalité et la délinquance constatées par les services de police et de gendarmerie, à partir d'une transmission par voie télématique de fichiers statistiques départementaux dont la gestion est assurée informatiquement par la direction centrale de la police judiciaire (Service Central d'Etude de la Délinquance).

L'article D8 du Code de procédure pénale (décret n° 96.74 du 25 janvier 1996) stipule que : "les services de police et les unités de gendarmerie adressent aux services relevant de la Direction Centrale de la Police Judiciaire les renseignements relatifs à la délinquance et à la criminalité susceptibles d'être exploités dans un but de centralisation, de classification ou de diffusion (avis, fiches, statistiques)"

- Elaboration et diffusion de la publication statistique annuelle "Aspects de la criminalité et de la délinquance constatés en FRANCE" (tomes 1 et 2).

Cette publication est diffusée au Premier Ministre, au Parlement, aux autorités nationales et territoriales administratives de justice, de police et de gendarmerie ainsi qu'au public par la Documentation Française.

IV. Allègement de la charge statistique des entreprises :

Néant

V. Aspects particuliers du programme 2009-2013 :

1. Aspects « régionaux et locaux » :

Néant

2. Aspects « Environnement » :

Néant

3. Aspects « européens » du programme de travail :

Néant

VI. Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2009-2013 :

Thèmes et opérations	Unité responsable		
		1 Suivi	2 Observations
Police et Gendarmerie			
<i>2.1 Criminalité et délinquance</i>			
Réalisation du rapport statistique « Aspects de la criminalité et de la délinquance constatés en France par les services de police et de gendarmerie »	Ministère de l'Intérieur - Direction / Centrale de la Police Judiciaire		Opération annuelle permanente depuis 1972. Sortie publique au printemps de chaque année par la Documentation Française.

Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports
Direction du personnel et de l'administration
Mission des études, de l'observation et des statistiques

Programme non disponible

Ministère de la justice

Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

Programme non disponible

Institut national des hautes études de sécurité Observatoire national de la délinquance - OND

I. Contexte

Le programme à moyen terme 2009-2013 sera le premier établi par l'observatoire national de la délinquance (OND). Ce département de l'institut des hautes études de sécurité (INHES) a été créé en 2004 avec pour mission de collecter, d'exploiter et de diffuser les statistiques sur les phénomènes de délinquance. Depuis mars 2005, l'OND a publié trois rapports annuels où figurent des préconisations établies par son conseil d'orientation. Certaines sont par nature des éléments de programmation statistique, comme c'est le cas de la préconisation émise en mars 2005 sur l'enquête annuelle de victimation. Celles qui sont en cours de traitement constituent le socle du programme à moyen terme 2009-2013.

Les orientations générales de l'OND pour la période couverte par le moyen terme s'inscrivent dans la continuité de celles qui ont été mises en œuvre depuis 2004. Il s'agit de réunir les informations statistiques sur les faits de délinquance, leurs victimes et leurs auteurs, de les analyser et de les publier sous forme d'études. Pour ce faire, l'OND définit des indicateurs à partir des données disponibles ou développe de nouvelles sources, de nouveaux modes de collecte pour accéder aux informations jusque là inaccessibles.

L'OND s'est inspiré d'expériences internationales, et notamment de celle de la Grande-Bretagne pour mettre en place son système d'information. Il s'appuie sur deux sources principales : les statistiques sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationale qui lui sont transmises par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et l'enquête annuelle de victimation menée en partenariat avec l'INSEE.

L'approche multi sources que préconise l'OND s'étend à toutes les statistiques fournies par les organismes publics ou privés dont les personnels ou les biens peuvent être visés par des violences ou d'autres atteintes. Il s'agit par exemple de l'éducation nationale, des douanes, des impôts, de la protection civile (pour les sapeurs pompiers), des entreprises de transport public (SNCF, RATP, UTP) ou encore des professionnels de la santé (médecins, pharmaciens, services hospitaliers).

L'OND dispose de différents supports de diffusion : « *résultats et méthodes* » pour la première exploitation d'une source avec une large part accordée à la méthodologie, « *grand angle* » pour traiter de façon complète d'un thème à partir d'une ou plusieurs sources, et « *repères* » pour mettre à jour des données déjà diffusées précédemment. Son dernier rapport annuel, paru en novembre 2007, propose à la fois des articles de fond, parmi lesquels celui consacré aux premiers résultats de l'enquête de victimation 2007, et des fiches thématiques, comme dans « *France portrait social* ».

Associé à l'INSEE et au service statistique du ministère de la Justice, l'OND suit les travaux du groupe de travail d'Eurostat dans son domaine de compétence. Il souhaite que l'enquête annuelle de victimation qu'il conduit avec l'INSEE puisse s'intégrer au dispositif en cours d'élaboration.

II. Programme à moyen terme 2009-2013

1. Données administratives

Collecter et diffuser les statistiques sur toutes les infractions enregistrées par la police et la gendarmerie

Il existe trois types d'infractions : les crimes, les délits et les contraventions. A ce jour, l'OND reçoit les statistiques sur les crimes et délits enregistrés, en dehors des délits routiers. La gendarmerie nationale lui transmet les statistiques sur les contraventions enregistrées par ses unités. La police

nationale ne dispose pas d'une application informatique permettant la remontée au niveau national des statistiques sur les contraventions dressées par ses services.

Les crimes et délits sont aujourd'hui enregistrés à l'aide d'un outil obsolète, appelé « état 4001 », qui fournit non pas une base de données mais un tableau récapitulatif figé. Pour chaque fait codé à l'aide d'une nomenclature comprenant une centaine d'index d'infractions, on ne connaît que son mois et son lieu de constatation. Gendarmerie et police nationales doivent s'équiper de nouveaux outils à partir de 2009. Cela devrait se traduire par une grande amélioration de la qualité et de l'exhaustivité des statistiques sur les faits constatés dont disposera l'OND.

L'objectif de l'OND est de présenter de façon synthétique l'activité d'enregistrement de la police et de la gendarmerie en partant des contraventions de la première catégorie et en allant jusqu'aux crimes. Il développera donc de nouveaux indicateurs, complétant ceux actuellement à sa disposition. Sur un phénomène comme les violences, il s'agira par exemple de suivre l'évolution de toutes les formes de déclarations à la police, plaintes pour crimes, délits ou contravention de cinquième catégorie mais aussi signalements de type « main courante ».

Mieux connaître les lieux de commission des faits constatés

Que ce soit à partir des outils existants ou grâce aux nouvelles possibilités offertes par les futures bases de données de la police et de la gendarmerie, l'OND analysera les lieux de commission des faits constatés. L'objectif sera à terme de remplacer de façon progressive les statistiques locales actuelles établies à partir du lieu d'enregistrement par celles obtenues à partir du lieu de commission. Une étude à caractère méthodologique sur la comparaison du lieu de commission et du lieu d'enregistrement sera un préalable à cette évolution.

L'OND développera la cartographie criminelle, c'est-à-dire l'analyse conjointe du lieu de commission des faits constatés, et des lieux d'habitation des éventuelles victimes ou des personnes mises en cause (il existe des faits sans victime comme les infractions à la législation sur les stupéfiants ou des infractions sans mis en cause, quand le fait n'a pas été élucidé). L'objectif est de généraliser son usage afin d'analyser les phénomènes de délinquance qui s'y prêtent (où est-on victime ? Quelle distance parcourent les mis en cause ?) mais aussi de permettre aux services de police et de gendarmerie de l'exploiter à des fins plus opérationnelles.

D'autre part, le travail sur les taux de la délinquance enregistrée rapportés à la population à l'échelle départementale (DOM compris) inclura une prise en compte des flux liés aux déplacements quotidiens (sur le lieu d'étude ou de travail) et aux déplacements saisonniers (vacances). Une approche adaptée à chaque type d'infraction sera entreprise. A terme, l'OND proposera une typologie des territoires selon la nature et le volume des faits commis qui y sont constatés par la police et la gendarmerie.

Mieux connaître le profil des victimes et des mis en cause

La police et la gendarmerie disposent avec l'état 4001 d'une norme commune qui permet d'établir les statistiques nationales sur la délinquance enregistrée. Outre les faits constatés, on y trouve des données sur les personnes mises en cause : pour chaque index d'infraction de la nomenclature, on connaît le nombre de personnes mises en cause selon 6 catégories (hommes majeurs, hommes mineurs, femmes majeures, femmes mineures, Français et étrangers). Le tableau récapitulatif qu'est l'état 4001 permet de croiser l'âge (distinction mineur/majeur) et le sexe mais pas la nationalité (distinction Français/étranger) et le sexe ou l'âge. L'âge détaillé et la nationalité exacte (en tenant compte notamment des apatrides ou des personnes de nationalité inconnues) ne sont pas accessibles. Par ailleurs, aucune statistique sur les victimes ne figure dans l'état 4001.

Or, la police et la gendarmerie alimentent l'état 4001 à partir de deux outils qui leur sont propres, le STIC (système de traitement des infractions constatées) pour la police nationale et la BNSD (base nationale des statistiques de la délinquance) pour la gendarmerie nationale. A court terme, l'OND va exploiter ces bases de données afin d'étudier le profil (âge, sexe, nationalité, profession) des victimes et des mis en cause pour certaines formes de délinquance (comme il le fait aujourd'hui avec les violences entre conjoints). La priorité sera accordée à la question des violences physiques, qu'elles soient crapuleuses (vols violents) ou non crapuleuses (coups et violences volontaires hors vols).

Dès que les nouvelles bases de données de la police et de la gendarmerie seront disponibles, et que de ce fait le profil des victimes et des mis en cause sera plus aisément accessible, l'OND tentera de constituer des données nationales sur les victimes et les mis en cause pour ses 3 indicateurs sur la

délinquance enregistrée (atteintes aux biens, atteintes volontaires à l'intégrité physique et escroqueries et infractions économiques et financières).

Analyser des échantillons de procédures pour répondre aux demandes qualitatives des phénomènes complexes ou émergents

L'enregistrement statistique des procédures ne peut rendre compte de toutes leurs particularités. Or certaines questions qu'on peut se poser spontanément à la lecture des statistiques sur les faits constatés comme « quelle est la nature des violences physiques non crapuleuses ou des escroqueries enregistrées sous forme de plainte ? » ne peuvent avoir un début de réponse qu'à partir de l'analyse des procédures elles-mêmes, c'est-à-dire sous leur forme « papier ».

Il s'agit à la lecture du déroulement des faits, tel qu'il est rapporté par la victime dans sa plainte ou tel que la police l'a établi au terme de son travail d'élucidation, d'obtenir des éléments d'informations qualitatifs : cela peut être le mode opératoire qui a été utilisé par l'auteur des faits, ou la situation dans laquelle se trouvait la victime ou encore le lien qui pourrait exister avec l'auteur visé par la plainte.

L'OND souhaite mettre en place un processus permettant la collecte de telles données afin de répondre aux sollicitations qui peuvent être adressées à son conseil d'orientation. En coordination avec les services de police et les unités de gendarmeries, l'OND définira une méthode d'échantillonnage des lieux d'enregistrement des plaintes. Puis, s'appuyant sur une étude de faisabilité préalable, une grille de saisie sera élaborée et envoyée à tous les services et unité de l'échantillon aléatoire constitué pour l'enquête. Ceux-ci devront dans un laps de temps bien défini coder grâce à la grille toutes les procédures entrant dans le cadre de l'enquête (par exemple toutes les plaintes pour violences sexuelles). Compte tenu de la charge de travail exigée des services de police et de gendarmerie dans un tel processus, l'adhésion des administrations concernées sera une condition sine qua non à sa réalisation.

Coordonner la collecte et l'analyse des statistiques sur les atteintes subies par les personnels et les biens

Depuis 2004, en plus de ses partenaires les plus proches que sont la police nationale dont la préfecture de police de Paris, la gendarmerie nationale, le ministère de la Justice et l'INSEE, l'OND a pris contact avec de nombreuses administrations et organismes confrontés aux problèmes de délinquance.

Il s'agit notamment de l'éducation nationale, de la brigade des sapeurs pompiers de Paris et de la direction de la défense et de la sécurité civile, de la direction générale des douanes et des droits indirects, de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, de la direction générale des impôts, de l'union sociale pour l'Habitat, de l'observatoire interministériel de sécurité routière, de la Poste, de l'observatoire national de la sûreté dans les transports ferroviaires et collectifs, de l'ordre des médecins, de l'ordre des pharmaciens, de l'assistance publique des hôpitaux de Paris, de l'union nationale des arbitres de football et de l'observatoire de la violence dans le football amateur.

L'OND a signé de nombreux protocoles, il a participé à l'élaboration des outils de mesure lorsque la demande lui en a été faite et a publié dans ses rapports annuels des nombreuses contributions de ces partenaires. L'OND devra proposer des éléments de convergence dans la définition des concepts des nomenclatures, dans les protocoles de collecte et dans les méthodes d'analyse afin de permettre des comparaisons. Cela ne pourra être envisagé que si les partenaires ressentent aussi le besoin d'unifier les instruments de mesure.

Déterminer le devenir des plaintes dans les statistiques judiciaires

Depuis mars 2005, l'OND publie une contribution du ministère de la justice dans ses rapports annuels. Rédigé par la sous direction de la statistique des études et de la documentation, elle propose un éclairage statistique sur toutes les étapes de la procédure pénale, de la réception des plaintes au parquet jusqu'au terme de l'affaire, que celle-ci soit un non lieu ou un arrêt de la cour de cassation, en passant par toutes les décisions rendues par les cours d'assises, les tribunaux correctionnels, les tribunaux pour enfants et les tribunaux de police.

Dans les mois à venir, ce ne sont pas seulement la police et la gendarmerie qui s'équiperont d'un nouveau logiciel d'enregistrement des procédures, ce sera aussi le cas des parquets, qui sont

destinataires de ces procédures. Ils reçoivent aussi celles envoyées par les autres services répressifs de l'Etat : l'inspection du travail, les douanes, l'inspection des impôts ou la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. L'OND en partenariat avec le ministère de la justice cherchera à construire des indicateurs sur les procédures traitées par les parquets.

Pour les procédures transmises par les services de police et les unités de gendarmerie, le conseil d'orientation de l'OND a demandé la création d'un numéro d'enregistrement commun permettant le suivi des procédures de leur enregistrement en tant que fait constaté jusqu'au terme de leur parcours judiciaire. L'existence d'un tel numéro pourrait permettre de définir des indicateurs à la fois de devenir des faits constatés et de devenir des mis en cause, concept non juridique qui est souvent assimilé à tort à la notion d'auteur d'infraction.

2. Données d'enquêtes

Etablir les évolutions des atteintes touchant les ménages et les personnes de 14 ans et plus à partir de l'enquête annuelle de victimation INSEE-OND

La première enquête du dispositif d'enquête annuelle de victimation INSEE-OND a eu lieu au premier trimestre 2007. L'enquête est amenée à être reconduite pratiquement à l'identique d'une année sur l'autre (seules les modifications révélées par l'enquête 2007 et jugées indispensables seront apportées en 2008 ou en 2009). Le questionnaire est composé de trois parties : un questionnaire ménage, un questionnaire individuel pour les personnes de 14 ans et plus et un questionnaire auto administré pour les personnes de 18 à 75 ans.

Les atteintes qui sont abordées dans l'enquête sont les cambriolages et vols dans les résidences des ménages, les vols liés aux véhicules des ménages (vols de voitures, de deux roues à moteur et de vélo ainsi que vols d'objet dans ou sur la voiture), les destructions et dégradations visant la résidence principale ou la voiture, les vols personnels (avec ou sans violence), les violences aux personnes (violences physiques hors ménage pour les 14 ans et plus, et violences physiques ou sexuelles, y compris celles commises par une personne vivant avec l'enquêté pour les 18 à 75 ans) et les autres atteintes aux personnes (menaces ou injures hors ménage).

Pour chaque atteinte, on demande notamment aux enquêtés qui se déclarent victimes combien de faits ils ont subi au cours de l'année civile précédant l'enquête, quelles étaient la nature et les conséquences de ceux-ci et quelles en ont été les éventuelles suites policières (plainte, main courante ou absence de déclaration) ou judiciaires (classement, poursuite du parquet, instruction ou jugement).

En maintenant le questionnaire inchangé au cours des années à venir, l'OND disposera de séries d'indicateurs telles que le nombre annuel d'atteintes subies, le type d'objets visés par les vols ou la gravité des violences physiques subies ainsi que le taux de plainte pour les différentes atteintes couvertes par l'enquête. L'objectif sera alors à l'instar des britanniques du Home Office qui conduisent leur enquête de victimation nationale depuis plus de 25 ans de déterminer à titre principal les évolutions de la délinquance de type « atteintes aux biens des ménages » et « atteintes aux personnes de 14 ans et plus » à partir des données de la série d'enquête. Chaque nouvelle enquête devrait conforter la capacité du dispositif à rendre compte des évolutions de fond.

Etablir des indicateurs structurels sur les faits subis et les victimes par regroupement d'enquêtes successives

Selon la nature des atteintes, entre 1 % et moins de 15 % des ménages ou des personnes interrogées déclarent avoir subi une ou plusieurs atteintes au cours des deux années précédant l'enquête. Les questions sur la nature des atteintes subies, sur leurs conséquences ou sur les démarches entreprises par les victimes sont parfois posées à moins de 200 victimes. Il est alors difficile de travailler sur certains points qui ne concernent qu'une partie de ces victimes.

La solution consiste alors à attendre de disposer de deux ou même trois enquêtes consécutives, et sous réserve que les réponses apportées le permettent, de réunir les échantillons de victimes afin de mieux connaître leur profil ou les caractéristiques des atteintes qu'elles ont subies.

Le cumul d'enquêtes successives permettra aussi à l'OND de calculer des taux d'atteintes et des taux de plaintes à l'échelle régionale. Il s'agira de déterminer s'il existe des disparités entre les régions sur

la fréquence des atteintes aux biens des ménages ou les atteintes aux personnes et de savoir si les différences observées en matière de délinquance constatée peuvent résulter d'une propension à porter plainte qui varie selon la région.

Etendre l'enquête de victimation aux DOM et développer les extensions locales

L'OND souhaite que l'enquête de victimation soit étendue aux 4 régions et départements d'outremer, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion. Les DOM de l'océan atlantique affichent un nombre de faits constatés de violences et menaces rapporté au nombre d'habitants parmi les plus élevés des départements français. Cela suscite évidemment des questions sur l'interprétation de ces taux : les atteintes aux personnes sont-elles plus fréquentes dans ces DOM ou leur déclaration sous forme de plainte est-elle plus systématique ? en l'absence, d'enquête directe auprès des victimes, la réponse demeure inaccessible. Deux conditions devront être remplies pour envisager d'étendre l'enquête nationale actuelle aux DOM : déterminer avec l'INSEE si le projet est réalisable et obtenir son financement auprès des ministères compétents.

Il existe aujourd'hui en France des collectivités locales, une région et des communes adhérentes d'une association de communes, qui ont mené récemment des enquêtes de victimation auprès de leur population. Depuis sa création, l'OND a établi des contacts avec les organismes qui sont chargés de mener ces enquêtes. S'il est sollicité en ce sens, l'OND pourrait étudier avec l'INSEE les possibilités d'intégrer dans son dispositif les régions ou les communes qui en feraient la demande. Il s'agirait alors de mener des extensions à l'enquête dans les régions ou les communes demandeuses.

On rappelle à ce titre que l'observatoire des zones urbaines sensibles (ONZUS) est partenaire de l'enquête et finance une extension de l'échantillon aux ZUS.

Contribuer au développement des enquêtes de victimation au sein des organismes confrontés aux phénomènes de violence

L'OND a établi des relations avec de nombreux organismes. Entre 2009 et 2013, il compte poursuivre le travail engagé sur les statistiques relatives aux infractions constatées par la police et la gendarmerie et sur l'enquête annuelle de victimation menée avec l'INSEE. Or certains partenaires de l'OND peuvent eux aussi souhaiter améliorer la connaissance des phénomènes de délinquance qui les touchent en s'appuyant sur plusieurs sources complémentaires. Sachant que la plupart d'entre eux dispose d'un recensement des faits qui leur sont déclarés, cela pourrait notamment passer par la conception d'une enquête de victimation en parallèle à l'outil administratif existant.

A ce sujet, le conseil d'orientation de l'OND a émis le souhait que le système d'information sur la violence à l'école soit enrichi d'une enquête de victimation régulière. C'est un projet d'une importance équivalente à l'enquête annuelle de victimation. L'objectif de l'OND est de convaincre l'éducation nationale du bien fondé du développement et de la pérennisation d'un tel outil. Ce travail pourrait déjà connaître une étape décisive en 2008. Quel que soit l'avancement du projet au début de la période 2009-2013, la question de la victimation en milieu scolaire, public et privé, figurera parmi les principales priorités de l'OND. Les avancées ne pourront s'effectuer qu'avec la forte adhésion dans un premier temps de l'éducation nationale et, éventuellement par la suite, de l'enseignement privé.

3. Toutes données

Etablir un bilan annuel multi sources

L'approche multi sources que préconise l'OND conduit à une certaine dilution de l'information statistique. L'OND assume d'autant plus cette dilution qu'il n'a de cesse d'expliquer depuis sa création qu'on ne pouvait rendre compte des évolutions de la délinquance et de la criminalité à l'aide d'un chiffre unique. Sa grille de lecture des statistiques sur la délinquance enregistrée se compose de plusieurs indicateurs. Certains d'entre eux, ceux relatifs aux atteintes aux biens et aux atteintes aux personnes, peuvent aussi être comparés aux résultats des enquêtes de victimation. Sous réserve de compatibilité des phénomènes mesurés, on peut alors rechercher des éléments de convergence dans les évolutions fournies par les différentes sources.

Ce n'est que lorsque l'OND dispose d'une évolution identique selon les statistiques sur les faits constatés et selon les résultats des enquêtes de victimation, qu'il considère que l'évolution concerne

les faits commis, dont on ne peut mesurer la fréquence que de façon indirecte. Lorsque les évolutions sont cohérentes entre elles, par exemple si la fréquence des plaintes explique un décalage entre données sur les faits constatés et données d'enquêtes, c'est la tendance révélée par l'enquête qui est retenue. En revanche lorsqu'on ne retrouve aucun élément de convergence, on doit accepter l'idée que ce sont uniquement les faits tels qu'on les mesure dans chaque source pris séparément dont on connaît l'évolution, et non le phénomène de délinquance sous-jacent.

La plupart des actions à venir de l'OND visent à établir un tel bilan annuel de la délinquance. C'est un objectif qui ne pourra être atteint dans des conditions optimales que lorsque les données sur la délinquance enregistrée seront disponibles avec suffisamment de détails et lorsqu'on disposera de suffisamment d'enquêtes annuelles de victimation pour analyser finement les tendances et les informations plus structurelles.

Diffusion des statistiques

La politique de diffusion de l'OND est la plus simple qui soit : l'OND ne produit que des études destinées à être rendues publiques. La seule question qui se pose concerne la mise à disposition des données brutes, sachant que l'OND les reçoit de ses partenaires. Sous réserve d'accord de leur part et dans un souci de transparence, l'OND souhaite que le public ait accès aux données statistiques sur lesquelles il s'appuie pour rédiger ses études.

Les données d'enquêtes de victimation menées avec l'INSEE sont rendues publiques dans le cadre du processus prévu en ce sens à l'INSEE. Reste pour l'OND, la question de la mise à disposition des statistiques sur les faits constatés par la police et la gendarmerie. L'OND souhaite les rendre accessibles avec les outils les plus performants du moment. L'interface retenue aujourd'hui est celle d'un logiciel de cartographie en ligne. Au gré des évolutions des techniques informatiques, l'OND tentera d'améliorer l'accès au public des données statistiques sur la délinquance et la criminalité.

**MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTÉGRATION, DE L'IDENTITÉ NATIONALE
ET DU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE**
Département des statistiques, des études et de la documentation

L'administration centrale du nouveau Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire a été mise en place le 1er janvier 2008. Sous l'autorité directe de son Secrétaire Général, un Service de la stratégie, qui comprend un Département des statistiques, des études et de la documentation, a été créé.

Ce Département des statistiques, des études et de la documentation est donc nouveau : sa constitution n'est pas achevée, il est actuellement dans une phase de démarrage et de premier déploiement. Il n'a pas été encore possible de définir exactement un programme à moyen terme. Néanmoins, on peut donner quelques lignes directrices.

Développer un système d'information intégré sur les statistiques qui ont trait à l'immigration et à l'intégration

Le nouveau ministère a des attributions qui, auparavant, relevaient de plusieurs services de différents ministères. Le Département des statistiques, des études et de la documentation a ainsi vocation à développer un système d'information intégré sur les statistiques qui ont trait à l'immigration et à l'intégration.

L'application GREGOIRE

A moyen terme, le grand œuvre est le développement et la mise en service de l'application GREGOIRE. Conçu initialement comme la rénovation de l'application AGDREF, ce projet a vu son contenu renouvelé avec la création du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

Cette application doit intégrer la gestion de la demande et de la délivrance des titres de séjour et la gestion des mesures d'éloignement ; mais elle doit s'articuler aussi avec les différents systèmes d'information qui concourent actuellement à la connaissance des étrangers (visas - en particulier, dans le cas à venir des visas valant titres de séjour-, titres de séjour, autorisations de travail, accès à la nationalité, etc.).

Cette application doit assurer de bout en bout le suivi du dossier individuel de chaque étranger ; l'idée est de permettre à chaque service, sous réserve évidemment de règles de confidentialité et de l'accord de la CNIL en ce sens, de disposer des informations que détiennent les autres services qui concourent à la gestion des étrangers. La tabulation des bases de données individuelles reliées entre elles doit produire des statistiques de meilleure qualité : s'il était possible d'articuler les données concernant les étrangers, qui sont actuellement réparties dans des systèmes d'information distincts, il va de soi que l'information statistique en serait enrichie, et la question de la cohérence des différentes sources statistiques se poserait différemment puisqu'elle serait assurée par construction.

Un élément qui paraît nécessaire pour assurer l'articulation des diverses sources statistiques entre elles est la création d'un identifiant unique de l'étranger ; avec le concours de l'INSEE, il conviendra de rechercher un organisme qui pourrait jouer le rôle de tiers de confiance et d'instance de certification dans cette opération.

La mise en service de cette nouvelle application devrait se faire dans le courant de l'année 2010.

L'application GEMOE

L'application GEMOE, sur les autorisations de travail, devrait être mise en service à la fin de l'année 2008.

Les sorties statistiques permettront de mieux connaître l'immigration professionnelle. Le suivi de l'embauche des étrangers par l'application GEMOE pourra être mis en complément des données fournies par les « Déclarations uniques d'embauche » (DUE).

GEMOE sera aussi un outil dans le cadre de la préparation des accords bilatéraux entre la France et les autres pays, étant entendu qu'un accent particulier est mis aujourd'hui sur l'immigration de travail.

Développement de la partie études

L'information fournie par les sources administratives, dans le cadre donc d'une opération de gestion telle la délivrance des titres ou des autorisations de travail, est souvent incomplète au regard de ce qui est désiré par le statisticien, décalée et biaisée car les catégories retenues pour la gestion administrative ne coïncident pas nécessairement avec les concepts purement statistiques. Par exemple, on n'enregistre pas aujourd'hui des caractéristiques utiles pour une meilleure connaissance de l'immigration : niveau d'instruction, qualification professionnelle.

Il n'est sans doute pas toujours heureux, pour des raisons tant juridiques que pratiques, de collecter des informations complémentaires, de type socio-économiques, sur les étrangers à l'occasion des différentes opérations de gestion administrative : il y a bien un besoin d'enquêtes spécifiques.

En particulier, il conviendra de poursuivre les études sur le parcours des primo-immigrants (suivi de cohortes, etc.).

Il est souhaitable que le Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire soit à l'avenir associé à la définition des enquêtes statistiques validées par le CNIS, et qui porteront sur les immigrés ou les étrangers.

Développement des liens avec l'INSEE

Le Département des statistiques, des études et de la documentation développera ses liens avec l'INSEE.

- participation à l'estimation du solde migratoire,
- participation à la fourniture de données à Eurostat dans le cadre du nouveau règlement européen,
- d'une façon générale, l'INSEE nous permettra d'avoir des informations statistiques (via le recensement de la population, l'enquête Emploi, l'Echantillon démographique permanent) que les sources administratives gérées par le Ministère de l'immigration, ou auxquelles il a accès, ne donnent pas (en particulier sur l'immigration en provenance de l'Union européenne, car les ressortissants communautaires étant maintenant dispensés de titre de séjour, la source qu'était le suivi de la délivrance des titres s'est tarie) ou qui présentent un biais (typiquement, la délivrance des titres de séjour, qui s'appuie sur la notion de motif juridique, alors qu'on recherche une information ayant une pertinence socio-économique).